

**Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 18 septembre 2025 à 19h00
dans la salle du conseil de Saint Amour Bellevue**

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 07 juillet 2025
2. Dossiers d'urbanisme en cours
3. Délibération : GEOTOPIIS – Mise à jour de la longueur de voirie communale
4. Délibération : Saint-Valentin 2026 – Réévaluation de la prestation
5. Aménagement, sécurisation et renaturation de la place du Plâtre-Durand (avancement)
6. Suez : Facture liée à une fuite d'eau
7. Plan communal de sauvegarde (P.C.S.)
8. Entretien de la salle des fêtes – CDD d'un an
9. Location de la maison située au 738, route de la Saint-Valentin
10. SYDESL
11. Commission Tourisme – 25 septembre 2025
12. Géoparc : Avancement
13. PETR : Mise en application du SCoT à compter d'août 2025
14. Questions diverses

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 18 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni dans la Salle du conseil sous la Présidence de Madame CASBOLT Josiane, Maire.
Convocation du 12 septembre 2025 ((☒ Présent ☐ Excusé (P) Pouvoir))

☒ Mme PERRET Mireille	☒ M. TRIBOULET Mathieu	☒ M. BOISSON Claude (p3)
☐ M. TERRET Maxime (p1)	☒ Mme CHOMIENNE Laurence	☒ M. BARBET Grégory
☒ Mme CANARD Catherine (p2)	☒ M. DE SONIS Joseph	☐ Mme WILSON Marie-Claude (p3)
☒ Mme HAMET Rachel	☒ M. DURAND Pascal	
☐ Mme BERNET Marie José (p2)	☒ Mme CASBOLT Josiane (p1)	

Mme PERRET Mireille a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 07 juillet 2025

Le procès-verbal de la réunion du 07 juillet 2025 est adopté à l'unanimité.

2. Dossiers d'urbanisme en cours.

Numéro de dossier		Adresse des travaux	Descriptif de la demande
DP	071 385 25 00014	130 Rue du Lavoir	Serre semi-enterrée avec 4 panneaux photovoltaïques sur le toit
DP	071 385 25 00015	145 rue du lavoir	Appentis de 19,5 m2

Droit de préemption

- En paradis section B 278 Zone UA 235 000 € décision de la mairie : NON
- 165 rue des Calettes C 538 Zone UA 375 000 € décision de la mairie : NON
- 65 route de St Amour section B 895 – 897 Zone UA 357 000 € décision de la mairie : NON

3. Délibération : GEOTOPIS – Mise à jour de la longueur de voirie communale

BILAN DES VOIES DE 71385 - SAINT-AMOUR-BELLEVUE

Type voie	Longueur total (en ml)
Voies communales <i>Voie faisant partie du domaine public communal, le classement ou déclassement est prononcé en conseil municipal</i>	20 746
à caractère de RUE	15 734
à caractère de CHEMIN	4 679
à caractère de PLACE	333
Chemin ruraux <i>Voie appartenant aux communes, affectées à l'usage du public, qui n'ont pas été classées comme voies communales</i>	9 368
Chemins d'exploitation <i>Cheminement privé desservant à partir d'une voie publique des parcelles qui en sont éloignées</i>	304
Départementales <i>Voies gérées par un département</i>	6 348
TOTAL (en ml)	36 766

Vu le Code de la voirie routière et notamment ses articles L141-1 à L141-13 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2334-22 ;

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau de recensement de la voirie communale ;

Considérant que les modifications apportées n'ont pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées sur les voies

Considérant que, dans ce cadre, les classements et/ou déclassements envisagés sont dispensés des formalités d'enquête publique préalable, en application des dispositions de l'article L141-3 2^e alinéa du code la voirie routière ;

Considérant que les **chemins ruraux** appartenant à la commune, affectés à l'usage du public, ne sont pas classés comme voies communales ; ils n'appartiennent pas au domaine public routier de la commune mais à son **domaine privé** (article L161-1 du Code de voirie routière) ;

Considérant l'**actuelle** longueur de voirie communale, relevant du **domaine public** routier, prise en compte pour un total de **23 327 mètres** ;

Sur proposition du maire ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, (13 pour, dont 10 présents et 3 par procuration, 0 contre, 0 abstention)

Décide d'approuver la nouvelle longueur de **voirie communale**, d'un total de **20 746 mètres**, synthétisée comme suit :

- Voies à caractère de rue : **15 734 mètres**
- Voies à caractère de chemin : **4 679 mètres**
- Places et aires de stationnement exprimées en mètres linéaires : mètres linéaires
- Les chemins ruraux sont recensés pour une longueur de **333 mètres**.

Le tableau, daté et signé, des voies et chemins dont la commune est propriétaire, est joint à la présente délibération.

♦ DE_001_2025

4. Délibération : Saint-Valentin 2026 – Réévaluation de la prestation

Compte tenu de l'augmentation du coût des prestations, Madame le Maire propose d'adapter les prix de la manière suivante :

PRESTATION « SAINT-VALENTIN »

- **Repas** : tarif révisé de **80 €** à **85 €** par personne.
Inclus : apéritif du Cru Saint-Amour, repas gastronomique avec vins, et animation.
- **Confirmation de mariage** : tarif révisé de **200 €** à **210 € par couple**.
Inclus : cérémonie de confirmation, apéritif du Cru Saint-Amour, repas gastronomique avec vins, animation, ainsi qu'un cadeau offert par la mairie.
- **Bénévoles « SAINT-VALENTIN »**
Repas : tarif révisé de **45 €** à **50 €** par personne.
- **CONFIRMATION DE MARIAGE « hors Saint Valentin »** :
- Tarif inchangé, **190 € par couple**.
Inclus : cérémonie de confirmation, cadeau, et verre de l'amitié (si le nombre d'invités est inférieur à 20).

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, (11 pour, dont 10 présents et 3 par procuration, 0 contre, 2 abstentions)

DECIDE d'appliquer les tarifs susdits à compter du 1er janvier 2026.

AUTORISE le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

♦ **DE_002_2025**

5. Aménagement, sécurisation et renaturation de la place du Plâtre-Durand (avancement)

- Subventions

Lot unique / récapitulatif travaux	
Désignation	MONTANT
ETUDES (MOE, Topographie, IC)	54 230,00 €
INSTALLATION ET PRÉPARATION DE CHANTIER	22 500,00 €
TRAVAUX PREPARATOIRES	53 950,00 €
TERRASSEMENTS	1 020,00 €
RESEAUX D'EAUX PLUVIALES	57 626,00 €
RESEAUX DIVERS	5 800,00 €
VOIRIE	287 667,00 €
MACONNERIE - SOUTENEMENT	3 720,00 €
AMENAGEMENTS PAYSAGER & MOBILIER	40 620,00 €
SIGNALISATION 25 765,00	25 765,00 €
RECOLLEMENT ET ESSAI	5 100,00 €
TRAVAUX PLACE DE L'HOTEL - AUBERGE DU PARADIS	29 775,00 €
TRAVAUX REFECTION ROUTE DEPARTEMENTALE	46 200,00 €
TOTAL HT	633 973,00 €
TVA 20 %	126 794,60 €
TOTAL TTC	760 767,60 €
TVA à PAYER soit 5 % (fctva)	31 698,65 €

Financements publics et privés concernés	Montant du financement
DETR/DSIL (<i>notifié</i>)	222 590,00 €
Conseil départemental AAP (<i>notifié</i>)	10 000,00 €
PETR LEADER (en cours)	50 000,00 €
CR BFC ENVI (<i>notifié</i>)	45 500,00 €
Amendes de Police (en cours)	12 000,00 €
Autre financement public : MBA Fond de concours (<i>notifié</i>)	20 977,00 €
TOTAL FINANCEMENTS PUBLICS EXTÉRIEURS	361 067 €
% des financements extérieurs du montant HT	56,95%
EMPRUNT	200 000 €
% emprunt du montant HT	31,55%
AUTOFINANCEMENT	72 906 €
% autofinancement du montant HT	11,50%
TOTAL FINANCEMENTS	633 973 €
	100,00%
<i>La TVA soit 126 794 euros va être financée par une ligne de trésorerie en attendant le versement du FC tva</i>	

PETR LEADER (à faire début de semaine)	50 000,00 €
CR BFC ENVI (<i>30 % d'acompte perçu septembre 25</i>)	13 500,00 €

Publicité :

- **Journal de Saône et Loire** – Parution : **31 juillet 2025**
- <https://agedi.achatpublic.com> – Parution : **4 août 2025**

Date et heure limites réception des plis : **Vendredi 12 Septembre 2025 à 12h00.**

Date, heure et lieu de la réunion d'ouverture des plis : **Vendredi 12 Septembre 2025 à 13h45**

Demande de justificatif de prix auprès des 3 entreprises ayant déposé une offre

Retour des justifications de prix attendues pour lundi 22 septembre – 12h00.

Retour d'INGEPRO semaine prochaine.

Une convocation du Conseil Municipal sera à prévoir rapidement pour validation de l'entreprise retenue.

Dans le cadre de la préparation aux **élections municipales de mars 2026**, les réunions publiques organisées par la mairie sont désormais encadrées et limitées.

Afin de permettre aux habitants de prendre connaissance du projet d'**aménagement, de sécurisation et de renaturation de la place du Plâtre**, cinq temps d'échanges ont été proposés en mairie :

- **Vendredi 5 septembre 2025** – de 9h00 à 11h00
- **Samedi 6 septembre 2025 (matin)** – de 9h00 à 11h00
- **Vendredi 12 septembre 2025** – de 9h00 à 11h00
- **Vendredi 19 septembre 2025** – de 9h00 à 11h00
- **Vendredi 26 septembre 2025** - de 9h00 à 11h00

Jusqu'à présent, **six personnes** sont venues consulter le projet d'**aménagement, de sécurisation et de renaturation de la place du Plâtre**.

Poids public

À la demande de quelques vignerons qui utilisent la bascule (poids public) une fois par an pendant les vendanges, on pourrait envisager de garder le plateau (ou non) et d'y ajouter une plaque pour permettre le stationnement. Il faut rappeler que cette bascule fait partie du patrimoine de la commune, et qu'il n'en reste plus dans les villages alentours.

Procès verbal séance du 18 septembre 2025

Le conseil municipal, à l'unanimité, souhaite conserver le poids public. Afin de le valoriser, il serait pertinent d'installer un panneau explicatif accompagné d'une photo, illustrant son fonctionnement. Cette démarche s'inscrit pleinement dans l'esprit du projet « Géoparc », visant à préserver et mettre en valeur le patrimoine local.

Actions à prévoir :

- Récupérer la clé.
- Consulter INGEPRO pour recueillir leurs propositions.

6. Suez : facture liée à une fuite d'eau

Litige facture Suez

Une facture d'un montant de **5 278 €** est en attente de traitement, à la suite d'une fuite d'eau survenue à l'arrière des cours de tennis.

SUEZ a accordé à la commune un dégrèvement pour 2017 m3 sur la part eau, pour notre facture du 11/02/2025 N° 1095544112 de 5 270,05 €. Une facture rectificative est à recevoir.

Plan communal de sauvegarde (P.C.S.)

Afin de répondre à la demande de la Préfecture,

Le Plan Communal de Sauvegarde a été finalisé en mairie par Mme le Maire, en collaboration avec M. Claude Boisson, formé spécifiquement sur ce sujet.

Ce travail a conduit à la mise en place d'une chaîne d'intervention adaptée aux différents types de risques identifiés.

Une présentation est proposée au Conseil Municipal ;

Ce document a été validé par le Conseil et sera transmis en Préfecture pour approbation administrative.

7. Entretien de la salle des fêtes – CDD d'un an

Afin de parfaire l'entretien de la Salle des fêtes, une agente d'entretien a été recrutée au 01 septembre 2025 à raison de 2 heures par semaine, dans le cadre d'un contrat à durée déterminée d'un an, sous le garde suivant :

Son intervention aura lieu le jeudi matin.

8. Location de la maison située au 738, route de la Saint-Valentin

Les occupants de la maison ont donné leur congé pour fin novembre. Une annonce sera publiée d'ici la mi-octobre afin de trouver de nouveaux locataires.

Le loyer est fixé à 900 € « charges comprises. »

9. SYDESL

Un webinaire le 16 septembre dernier, suivi par Mme Le Marie et Catherine Canard, a eu lieu pour nous informer sur les changements de contrats EDF.

La mairie a demandé de convenir d'un rendez-vous dans les locaux du SYDESL, afin d'obtenir des précisions sur les changements présentés et sur les démarches à engager.

Rendez vous fixé le lundi 29 septembre à 14h00

10. Commission Tourisme – 25 septembre 2025

Animation des associations et dates des différentes manifestations prévues au village pour 2025/2026
Il convient de bloquer les réservations SDF dès à présent.

L'inauguration du caveau et la guinguette annuelle auront lieu le **3 octobre** à partir de 18 heures avec réception des personnalités.

Exceptionnellement un groupe de musique « Les intrus » animera la soirée, coût de la prestation 350 €,

Procès verbal séance du 18 septembre 2025

Marché Noël : Le marché de Noël est programmé le dimanche **30 novembre** de 11 heures à 19 heures sur la place du village. Il est organisé par la Régie du Tourisme, sous couvert de la Mairie.

Saint Valentin 2026.

Cet événement sera organisé le **samedi 14 février**. La compagnie l'Egérie assurera l'animation de la soirée avec une équipe renforcée, danseurs, chanteurs, magiciens etc...

Vœux 2026 : la date du vendredi **16 janvier** est retenue pour les vœux du Maire.

Une matinée théâtre nous a été proposée par le FLAC de la Chapelle de Guinchay. La représentation aura lieu le **dimanche 18 janvier 2026** à 15h00.

Géoparc : mise en place d'une commission dédiée afin d'assurer la pérennité du dossier.

11.Géoparc : Avancement

Le retour des experts sur l'intégration de Romanèche et Saint-Amour est positif, et une réponse officielle est attendue au printemps prochain. En attendant, il faut avancer sur les deux sentiers identifiés, et sur la signalisation.

12.PETR : Mise en application du SCoT à compter d'août 2025

Si la commune ou l'intercommunalité a prescrit l'élaboration ou la révision de son PLU ou de sa carte communale après le 1er avril 2021, ce sont les dispositions de l'ordonnance qui s'appliquent : dans le cas où le document d'urbanisme a été approuvé avant l'entrée en vigueur du SCoT (août 2025), et que le document s'avérerait globalement incompatible avec le SCoT, une mise en compatibilité est requise dans un délai d'un an, par la voie de la modification simplifiée.

Afin de savoir si notre PLU est conforme aux nouvelles dispositions du SCoT, une demande a été formulée au PETR afin de nous faire connaître leur position vis à vis de notre PLU.

Réponse du PETR : ils vont étudier notre PLU en fonction du SCoT, dans un rapport de compatibilité.

Le but est de nous donner des clés de lecture et de contribuer à préparer notre décision.

Dès que le travail sera réalisé, ils nous proposeront une réunion de travail.

13.Questions diverses

➤ **Rallye des Vins Mâcon 2026**

Le « Rallye des Vins Mâcon » 2026 prévoit le passage d'une épreuve chronométrée sur notre commune le samedi 6 juin 2026 (Épreuve Spéciale n°1 : Chaintré – Pruzilly).

Le tracé et les zones publiques sont joints et restent confidentiels. Premier passage prévu à 09h40, deuxième à 15h10.

➤ **Tour de table**

Mr Barbet : Année difficile pour les vignerons, mais la flavescence dorée recule, ce qui reste une bonne nouvelle pour la vigne.

M. De Sonis : signalement de tensions de voisinage au lieu-dit La Piat ainsi que de problèmes liés à l'éclairage public.

Mme Perret : un panneau « interdit de stationner » a été volontairement déplacé ; le résultat obtenu est satisfaisant.

Date de la prochaine réunion du conseil municipal : non définie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 50